

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>01 LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE</b>	<b>6</b>
1 Qui ?	6
1.1 Les travailleurs bénéficiaires	6
Les deux catégories de bénéficiaires	6
La nature du lien juridique	7
1.2 Les travailleurs exclus	7
1.3 Les employeurs visés	8
2 Quoi ?	8
2.1 Les formations professionnelles	8
2.2 Les formations générales	11
2.3 La durée des formations	12
<b>02 OUVRIR LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE</b>	<b>13</b>
1 Produire une attestation d'inscription régulière	13
2 Quand introduire la demande ?	13
2.1 Avant le 31 octobre	13
2.2 Formation d'une durée inférieure à une année scolaire	14
2.3 Cas particuliers	14
2.4 Jury	14
3 Comment introduire la demande ?	14
<b>03 OBLIGATIONS LIEES AU DROIT AU CONGE-EDUCATION</b>	<b>15</b>
1 Obligations de l'employeur	15
1.1 Accorder le congé-éducation payé	15
1.2 Rémunérer le travailleur	15
1.3 Protection contre le licenciement	15
Principe	15
Preuve du motif du licenciement	16
Perte de la protection contre le licenciement	16
2 Obligations du travailleur	16
2.1 Suivre les cours avec assiduité	16
Preuve de l'assiduité	16
Délai de délivrance	17
2.2 Communiquer à l'employeur les absences prévues	17
2.3 Avertir l'employeur en cas d'abandon ou d'interruption des cours	17
2.4 Prévenir l'employeur en cas de seconde session	17
2.5 Changement d'employeur	18
2.6 Respecter les limites de son droit	18
<b>04 LA DUREE DU CONGE-EDUCATION PAYE</b>	<b>19</b>
1 À combien d'heures de congé le travailleur a-t-il droit ?	19
2 Les travailleurs à temps partiel	20
2.1 Chez le même employeur	20
2.2 Chez plusieurs employeurs	21
3 Cas particuliers	21
3.1 Inscription tardive	21
3.2 Dispenses de cours	21
4 Comment sont fixées les heures de congé-éducation payé ?	22
4.1 L'étalement du congé-éducation payé	22
Pendant l'année scolaire	22
Lors d'épreuves devant le jury des Communautés	22
En cas de seconde session	22
4.2 Planification du congé-éducation	22
Qui planifie ?	22
Quelles règles ?	23
Dérogations possibles	23
<b>05 PERTE DU DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE</b>	<b>24</b>
1 Manque d'assiduité	24
1.1 Absence irrégulière	24

1.2	Quand commence la période de 6 mois ?.....	25
1.3	Assiduité fautive constatée au 3 <sup>ème</sup> trimestre.....	25
2	Abandon ou interruption de la formation.....	25
2.1	Principe.....	25
2.2	Cas spécifique du jury des Communautés.....	25
3	Échecs successifs.....	26
4	Utilisation frauduleuse du droit au congé-éducation payé.....	26
5	Suivi d'une formation déjà réussie.....	26
<b>06</b>	<b>REMUNERATION DU CONGE-EDUCATION PAYE.....</b>	<b>27</b>
1	La rémunération normale.....	27
2	Plafond.....	27
3	Calcul de la rémunération normale.....	28
3.1	Rémunération hebdomadaire normale.....	28
3.2	Rémunération horaire normale.....	28
3.3	Rémunération journalière normale.....	28
4	Remboursement des rémunérations.....	28
4.1	Quand et comment introduire la demande ?.....	28
	Quand ?.....	28
	Comment ?.....	28
4.2	Forfait pour l'année scolaire 2022-2023.....	29
4.3	Particularités en cas de changement de Région.....	29
<b>07</b>	<b>EN CAS DE LITIGE.....</b>	<b>30</b>
1	Surveillance et pénalités.....	30
2	Le Contrôle des lois sociales.....	30
2.1	Quelles sont ses compétences ?.....	30
2.2	Comment déposer une plainte ?.....	31
2.3	Moyens d'action des inspecteurs.....	31
3	Le tribunal du travail.....	31
3.1	Quel est le tribunal du travail compétent ?.....	32
3.2	Comment introduire une action ?.....	32
3.3	Comparution des parties.....	32
3.4	Qui paie les frais de justice ?.....	33
4	Aide juridique et assistance judiciaire.....	33
4.1	L'aide juridique.....	33
	L'aide juridique de première ligne.....	33
	L'aide juridique de deuxième ligne.....	33
4.2	L'assistance judiciaire.....	34
4.3	Trouver un avocat spécialisé.....	35
	D'autres consultations juridiques.....	35
4.4	Une aide sociale.....	35
	<b>ANNEXE.....</b>	<b>37</b>
1	Liste des cours exclus du bénéfice du congé éducation payé.....	37
	<b>CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....</b>	<b>41</b>
	<b>CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ.....</b>	<b>41</b>